

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

Procès-Verbal

Ouverture de l'Assemblée Générale : 18h15.

Le Secrétaire général fait le compte des présents (33 en présentiel et 1 en distanciel) et des pouvoirs reçus (25), soit 59 présents et représentés et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Les sujets abordés lors de cette assemblée sont :

- Récapitulatif de l'activité de l'association.
- Récapitulatif concernant le rapport financier avec vote du budget pour l'année 2023 et quitus.
- Présentation des nouveaux projets.
- Elections pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration.

1/ Rapport d'Activité 2022

Le Secrétaire général présente le Rapport d'activité. Il en souligne l'importance car c'est ce document qui permet aux entités que nous sollicitons pour des subventions de bien connaître les activités de l'association. D'une façon générale, étant donné une amélioration des conditions sanitaires et d'accès dans les établissements ou au domicile des malades, l'activité d'accompagnement de l'ASP-Yvelines a été d'environ 33% supérieure à celle de 2021.

❖ Accompagnement - Formation

En particulier, sont détaillés dans ce rapport les points suivants :

- L'activité de l'année écoulée qui se traduit par des statistiques d'accompagnement. Le Bureau a conscience que ce travail de statistiques peut être fastidieux pour les coordinateurs d'équipes. Le Secrétaire général précise qu'en particulier, le nombre de personnes aidées (visitées) dans tel ou tel secteur du département est une information souvent demandée dans les dossiers de subvention par les différents organismes dont les mairies.
- L'activité de l'équipe téléphone, de l'équipe deuil.
- Les réunions et bilans qui ont été faits avec les équipes soignantes. Ces bilans doivent avoir lieu une fois par an. Il est précisé que le contexte dû à la pandémie n'a pas toujours permis de respecter cet échéancier annuel.
- La formation. Toutes les formations initiales et continues sont faites en interne et ne sont plus sous-traitées. Ce qui implique un surcroît de travail pour organiser ces formations. Il est précisé une participation significative aux web-séminaires de la SFAP. Le fait que l'ASP-Yvelines soit adhérente de la SFAP permet aux bénévoles d'accéder à ces web-séminaires à des coûts modestes. Les membres du Bureau encouragent les bénévoles à continuer à s'y inscrire.

- Le Président présente le catalogue de formations initiales : 3 sessions de formations sont organisées sur les premier, second et dernier trimestres de l'année. Il précise que la promotion 2023 porte le nom de Monique Tavernier, pionnière des soins palliatifs en France.
- Il présente également le catalogue de formations continues avec différentes formations proposées dont une qui se tiendra après l'Assemblée Générale sur « les motivations des accompagnants bénévoles en soins palliatifs ».
- Une formation sur l'écoute aura lieu en fin d'année comme l'an passé. A la seule différence, qu'elle se déroulera sur une journée au lieu d'une journée et demie comme indiqué par erreur dans le catalogue qui a été communiqué. La correction sera apportée et le catalogue retransmis.
- Une formation sur le sujet « Comment repérer la maltraitance en établissement et/ou à domicile et comment agir ». Elle aura lieu le samedi 14 octobre prochain. Les intéressés sont invités à s'inscrire dès à présent car les places sont limitées à 14 maximum. Un prérequis est demandé pour pouvoir participer à cette formation : être accompagnant et en situation car le formateur propose des vignettes cliniques lors de ses formations.
- De plus, trois conférences sont programmées au second semestre sur le thème de la maltraitance. Elles sont divisées comme suit :
 - Le samedi 30 septembre après-midi de 15 heures à 19 heures (tous publics).
 - Le jeudi 19 octobre de 14h30 à 17h30 (soignants et étudiants).
 - Le jeudi 9 novembre de 19 h à 21 h (synthèse).

Pour ces formations, l'ASP-Yvelines recevra une subvention octroyée par la Fondation SWISS LIFE.

- La communication qui sera détaillée par Corinne S, vice-présidente en charge de la communication.

❖ **Projet AVA-Tab**

Nous poursuivons le développement de notre projet Ava-Tab afin de mettre en lien audiovisuel par tablette un malade (en établissement ou à domicile) avec son bénévole d'accompagnement et des membres de sa famille.

L'objectif à atteindre est que le malade puisse s'approprier cet "outil" de communication pour rassembler autour de lui de l'écoute, de la présence, de l'empathie, de l'affection de ses proches qui sont à distance.

Nous devons affiner encore notre outil informatique pour maintenir une connexion stable et permanente, facile d'utilisation.

Des tests seront effectués dans 3 établissements pilotes ainsi qu'à domicile dans le courant de l'année 2023.

L'investissement financier accordé pour ce projet devrait voir émerger une nouvelle voie d'accompagnement, conjuguant proximité et confidentialité, technicité et simplicité.

Un adhérent questionne sur le montant important du projet AVA-Tab. Tous les détails lui sont apportés sur les montants en jeu et leur financement, la sélection de l'entreprise AGILY et l'accord du Bureau tout au long du processus. De plus, ce projet, maintenant en début d'implantation, a débuté en 2021.

❖ Communication

Corinne S, chargée de la commission communication présente les projets qui ont été menés sur l'année 2022.

Pour rappel, la commission est composée de 8 personnes et se réunit tous les mois pour débattre des sujets de communication interne et externe de l'association.

Bilan 2022 :

- Accueil d'une stagiaire au mois de juin qui a travaillé sur la refonte de la plaquette de présentation de l'ASP-Yvelines. Elle a également travaillé sur le projet AVA-Tab avec la création d'un logo pour cette application.
- Campagne des mairies qui est une activité récurrente chaque année avec la demande de publication d'annonces au sein des supports de communication des différentes communes. Ce qui permet de faire connaître l'association et de recruter de nouveaux bénévoles de structures et d'accompagnements.
- Les publications sur les réseaux sociaux (Facebook / LinkedIn)
- La participation de l'ASP-Yvelines aux forums des associations. Corinne sollicite les bénévoles à participer à la tenue des stands dans certaines villes. Quelques heures suffisent à plusieurs pour être présents (1 à 2 heures).
- La distribution des boîtes de chocolats aux soignants en fin d'année. Ce geste a été très apprécié des soignants et de leurs équipes.

Bilan de début d'année 2023 et projets à venir :

- La galette des rois en janvier avec l'intervention de Pierre Vézy lors d'une courte formation sur l'accompagnement à distance par téléphone ou Visio.
- La remise du Lys du bénévolat à Gilles W, Secrétaire général de l'ASP-Yvelines pour implication et son travail au sein de l'association. Lys qu'il a gentiment partagé avec l'ensemble des bénévoles de structure de l'association.
- La participation de l'association lors de divers événements organisés par les communes, comme à Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Marly-le-Roi et Versailles.
- Le projet des témoignages de bénévoles qui a débuté en 2021 continue avec la diffusion à venir de podcasts sur les réseaux.
- Rencontre d'un auteur pour la mise en écriture des témoignages des bénévoles en vue d'une mise en scène de saynètes ou pièce de théâtre. L'auteur a proposé de venir à Versailles pour présenter sa création de manière animée.
- Relance de la journée des acteurs des soins palliatifs comme en 2019.
- La transmission de dossiers de subvention par de biais d'organisme départemental et national comme la CPAM et le FDVA qui ont permis de financer entièrement le projet AVA-Tab.
- Diffusion d'une Newsletter de façon régulière.
- Organisation des 3 conférences sur la maltraitance.

Il est précisé que certains projets sont longs à monter et à construire et peuvent s'étaler sur plusieurs années. Certains projets peuvent évoluer également avec le temps et donner du renouveau.

Le Secrétaire général complète par une précision sur les forums des associations. La majorité des subventions attribuées à l'ASP-Yvelines provient des mairies. Ces dernières souhaiteraient que

l'association soit présente à leur forum. Malheureusement, le calendrier proposé où la plupart des forums sont à la même date rend difficile la possibilité d'être présent partout. C'est pourquoi, il est vraiment nécessaire que les bénévoles qui le souhaitent et qui le peuvent se fassent connaître afin de pouvoir augmenter la présence et la visibilité de l'ASP-Yvelines au sein de ces forums au mois de septembre. Sans oublier que ces journées partagées à plusieurs sont très agréables.

2/ Rapport Financier 2022 – Budget 2023

Le projet AVA-Tab, d'une part, a pris au cours de l'année une dimension beaucoup plus importante que prévu (multiplié par 2,5), et d'autre part, a subi un retard très significatif. Grâce à diverses subventions et une aide importante d'Agily, la société qui développe le logiciel, le financement de l'investissement 2022 n'a pas posé de problème – cela sera peut-être très différent dans les exercices à venir. Le montant de ce très important investissement (supérieur à l'équivalent d'une année de fonctionnement) fait croître le bilan de manière importante. Mais le retard pris dans le démarrage opérationnel de l'application provoque une sous-consommation du budget très significative.

a) Le compte de résultat

Comme indiqué ci-dessus, le coût du projet mais aussi les subventions et aides liées à ce projet ont été beaucoup plus élevés que prévus. Cependant le logiciel, qui représente la plus grande partie des coûts de l'application, va être amorti sur trois années ; l'impact sur le compte de résultats (hors comptes techniques) est très faible, puisqu'il n'y a eu qu'un mois d'amortissement. Les produits couvrant cette dépense logicielle sont bien évidemment lissés de manière symétrique à ces amortissements. Les autres dépenses liées à ce projet (matériel, assistance humaine, communication, ...) sont également sensiblement en retrait par rapport à ce qui était prévu.

Les autres charges et recettes sont assez conformes à ce qui était attendu. Le nombre des Groupes de Parole, bien qu'en très sensible hausse, n'a pas totalement retrouvé le niveau d'avant pandémie. Les formations, dorénavant presque exclusivement faites en interne, ont presque atteint le niveau espéré. Au niveau des produits, grâce à un effort important de demandes de subventions, le niveau d'aides est proche de celui attendu (en plus des aides liées au projet AVA-Tab). Une alerte, cependant, doit être faite concernant les dons des personnes morales, dons en chute libre depuis plusieurs années ; c'est une inquiétude très sérieuse quant au niveau de nos produits à l'avenir. Après avoir liquidé le solde des subventions de l'ARS Ile-de-France liées à l'équipe à domicile et celles du FDVA liées aux vignettes (projet Marchon), projets clos en 2022, le résultat ressort bénéficiaire de presque 1.400 euros (1 393 €).

N.B. : en annexe, afin de donner un éclairage sur les poids relatifs du projet AVA-Tab et du fonctionnement autre de l'association, une décomposition en est faite, de manière analytique – donc avec une part d'arbitraire -, sur la base du compte de résultats exhaustif. Le constat est que le projet AVA-Tab pèse à lui tout seul autant que le fonctionnement standard de l'association.

b) Le bilan

À la suite de l'investissement lié au projet AVA-Tab, le bilan augmente de 50%, passant de 100 k€ environ à 150 k€ environ, évidemment tant à l'actif qu'au passif.

c) Le budget 2023

Outre une année pleine d'amortissement du logiciel AVA-Tab, l'année 2023 va subir le coût de la maintenance/hébergement de ce logiciel estimé à un peu plus de 10 k€. De plus, certaines

évolutions sont inévitables même si il est difficile d'en estimer le niveau ; une petite est d'ailleurs déjà en cours de programmation. Quelques projets de communication prévus en 2022 devraient être reportés sur 2023. Sinon les autres charges devraient être dans la continuité de celles de 2022. Certaines demandes de subventions sont en cours et devraient porter prochainement leurs fruits. Une action spécifique va être indispensable pour relancer les dons des personnes morales, d'autant plus que notre principal donateur (l'ABCFAO) va cesser ses activités cette année.

3/ Validation des rapports d'activité et financier

Un bref exposé sur le rapport d'activité et un exposé circonstancié sur le rapport financier ayant été faits succinctement par le Secrétaire général et le Trésorier de l'ASP-Yvelines, l'Assemblée passe à la validation de ces rapports et au quitus financier à donner au bureau en ayant pris connaissance du certificat de validité transmis par la vérificatrice des comptes, qui accepte de reconduire son rôle à titre bénévole pour l'année 2023.

La cotisation pour l'année 2024 passera à 25 euros.

Vote des rapports : aucune abstention, aucun vote contre lors de la séance.

Les rapports d'activité et financier 2022 sont donc validés à l'unanimité, de même que le quitus financier et l'augmentation de la cotisation pour 2024.

4/ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Ayant atteint 3 années complètes, les mandats suivants doivent être renouvelés :

- Celui de Pierre Vézy
- Celui de Nathalie Charon – médecin référent et de Corinne Savary – en charge de la commission communication.
- L'association Le Pallium, représenté ce jour par Marie Dupuis.

Il est précisé dans les statuts, qu'un tiers des administrateurs doit être renouvelé chaque année. De ce fait, Gilles Walckenaer et Christine Dupraz acceptent de se représenter également.


Résultat des votes : Vote bloqué avec un vote contre et sans abstention. Les 5 candidat sont donc réélus.

* * * * *

À 19 heures, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est close et les membres du Conseil d'Administration sont appelés ensuite à se réunir à partir de 20 heures pour élire le nouveau Bureau après l'intervention de Blandine Chemin-Sauque, psychologue clinicienne, sur « les motivations des accompagnements bénévoles en soins palliatifs ».


Le Président,
Pierre Vézy

ASP - Yvelines
24, rue du Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 74 20


Le Secrétaire général,
Gilles Walckenaer

ASP-Yvelines

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

Procès-Verbal

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 17h45.

❖ Préambule

Le Président remercie les bénévoles et adhérents présents, sur place ou en visioconférence.

Le Secrétaire général fait le compte des présents (33 en présentiel et 1 en distanciel) et des pouvoirs reçus (25), soit 59 présents et représentés ; l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer étant constituée d'au moins la moitié des 112 membres de l'Association à la date de cette AGE (112 dont 90 en 2022 et 22 nouveaux adhérents en 2023).

En conformité avec l'article 6 des statuts de l'ASP-Yvelines, cette assemblée générale extraordinaire a pour but leur mise à jour par suite de la dissolution de la fédération UNASP en 2022 : il s'agit donc d'en retirer toute mention de l'UNASP et les phrases ou articles la concernant.

S'ensuivra l'assemblée générale, puis l'intervention de la psychologue Blandine Chemin-Sauque sur le thème « Les motivations des accompagnants bénévoles en soins palliatifs.

Le Président aborde cette assemblée en expliquant les différentes raisons pour lesquelles l'ASP-Yvelines n'a pas souhaité rejoindre le mouvement Être-là, créé à l'initiative de l'ASP Fondatrice et qui a entraîné la dissolution de la fédération des ASP dénommée UNASP.

À la suite de cette décision, l'ASP-Yvelines a rejoint le Collectif ASP au côté d'une dizaine d'autres ASP telles que l'ASP Normand, l'ASP Charente, l'ASPEC ... pour retrouver les avantages offerts par l'UNASP avant sa dissolution.

Le Secrétaire Général ajoute qu'Être-là a souhaité un contrôle sur les ASP départementales adhérentes avec l'obligation pour ces associations de reporter fréquemment à Être-là un état des lieux tout au long de l'année sur leur activité.

L'ASP-Yvelines a considéré que la charge de travail quotidienne étant déjà assez prenante, il n'était pas envisageable de faire en complément un rapport mensuel ou bimensuel à remettre au mouvement Être-là. Tout en sachant que la finalité de la transmission de ces rapports n'a pas été communiquée en toute transparence.

Ce choix d'indépendance interpelle certains bénévoles qui interrogent le Président sur le sujet.

En tant qu'ancien Président de l'UNASP, ayant vécu la fusion et la disparition de l'UNASP, le Président répond et rassure ces bénévoles en justifiant clairement la position de l'ASP-Yvelines et le choix opéré.

L'ASP-Yvelines maintient des relations proches avec nos « associations-sœurs » départementales, Jalmalv Yvelines et Rivage.

Elle est également toujours en lien proche avec le comité départemental de la Ligue contre le Cancer et à l'initiative de Nathalie C., nous avons noué des contacts avec France Parkinson. Nous sommes membres de la Corpalif et de sa section départementale et les réseaux de santé devenus DAC nous comptent comme partenaires.

Localement, nous intervenons aussi en tant que représentants des usagers auprès de l'HAD Inicea Yvelines Sud et de l'HAD Léopold Bellan pour porter la parole des malades et des aidants et contribuer à l'amélioration des soins à domicile. Nous participons au comité d'éthique du Pallium pour réfléchir et répondre aux interrogations des soignants concernant les soins palliatifs.

En résumé nous veillons à être en relation avec tous les acteurs locaux qui gravitent autour des soins palliatifs.

Nous restons ouverts à l'idée de rejoindre une fédération capable d'accepter nos différences et spécificités (Jalmalv, Alliance...) mais pour le moment nous restons acteurs du Collectif Asp.

❖ **Retrait de l'UNASP des statuts de l'ASP-Yvelines**

Le Secrétaire général informe l'assemblée que l'UNASP apparaît à trois reprises dans les statuts de l'association.

Phrase figurant dans l'Article 1 : Dénomination

« L'ASP-Yvelines est membre de l'UNASP, Union Nationale des Associations pour le développement des Soins Palliatifs ».

Il est proposé de supprimer totalement cette phrase sans la remplacer.

Phrase figurant dans l'Article 2 : « Objet »

« L'Association agit dans le cadre de l'article 10 de la Loi n° 99-477 du 9 juin 1999, visant à garantir l'accès aux soins palliatifs, et de l'éthique définie dans la charte de l'ASP Fondatrice et des ASP membres de l'UNASP, annexée aux présents statuts, charte dont le contenu ne peut être modifié que par l'UNASP et l'ASP-F, Association pour le développement des Soins Palliatifs Fondatrice. »

Il est proposé de remplacer cette phrase par la suivante :

« L'Association agit dans le cadre de l'article 10 de la Loi n° 99-477 du 9 juin 1999, visant à garantir l'accès aux soins palliatifs, et de l'éthique définie dans la charte des associations d'Accompagnement en Soins Palliatifs, annexée aux présents statuts. »

Titre et phrase figurant dans l'article 14 : « Radiation de l'UNASP »

L'ASP-Yvelines serait tenue de modifier sa dénomination et son sigle dans un délai d'un mois, au cas où le Conseil d'Administration de l'UNASP déciderait, après avoir entendu le représentant du Conseil d'Administration de l'Association, la radiation de l'ASP-Yvelines de l'UNASP.

Il est proposé de supprimer cet article.

À la suite de quoi, les articles 15 à 20 qui suivent seront à renuméroter de 14 à 19.

❖ **Vote des propositions de modification des statuts**

Un vote est demandé par le Président pour l'approbation des modifications des statuts. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité des présents et des représentés.


Le quorum ayant été atteint, Le Secrétaire général annonce que le vote est donc validé.

À l'issue de ce vote de l'assemblée, les statuts de l'ASP-Yvelines seront donc mis à jour comme indiqué plus haut.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 18h10.

À Versailles, le 11 mai 2023.


Le Président,
Pierre Vézy


Le Secrétaire général,
Gilles Walckenaer